



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 11 avril 2024

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 4 avril 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M. Bernard GAUDIN, M^{me} Jocelyne GAUTIER (avait donné pouvoir à M^{me} Jacqueline DURAND).

Objet : **Convention de partenariat entre le Relais Accueil Proximité (RAP) et le CCAS dans le cadre des Sorties à la Journée 2024**

EXPOSÉ

Madame la Vice-Présidente fait part aux membres du Conseil d'Administration de la nécessité de mutualiser les moyens humains et matériels dans le cadre des Sorties à la Journée 2024.

Il y a donc lieu de signer une convention entre le RAP et le CCAS.

La convention stipule les conditions pratiques et financières pour les deux structures, ainsi que la participation pécuniaire des usagers.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la nature 6247 « Transports collectifs » et 6228 « Rémunération d'intermédiaire » du budget du CCAS.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention pour l'année 2024 et à effectuer les paiements s'y rapportant.

Vote : **10 voix POUR (dont 2 pouvoirs).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 11 avril 2024

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20240419-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES SORTIES À LA JOURNÉE 2024

Entre les soussignés :

Madame Claudie SONNET, Vice-Présidente, représentant le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant – 9, esplanade des Terrasses 44110 CHÂTEAUBRIANT

d'une part,

et

Monsieur Patrick DE VERNON, Président, représentant l'association Relais Accueil Proximité (RAP) – Manoir de la Renaudière, rue Sophie Trébuchet 44670 PETIT-AUVERNÉ

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Contexte

Suite au désengagement du Conseil Départemental en 2009, relatif aux sorties à la journée, le CCAS de Châteaubriant et le RAP du Petit-Auverné ont décidé dès 2010, de mutualiser leurs moyens et leur savoir-faire afin de poursuivre le projet.

En 2016, un nouveau partenaire le GEM « l'Étoile Filante » a rejoint le groupe de travail et à financer à hauteur de la répartition des places qui leur étaient réservées. En 2024, le GEM poursuit son implication en terme d'encadrement mais se désengage de l'aspect financier.

Une demande auprès de la politique de la ville va être réalisé pour les 3 années à venir.

Article 2 : Conditions financières et pratiques pour les trois structures

Le présent contrat a pour objet de définir les relations entre le CCAS et le RAP notamment les conditions dans lesquelles la collaboration financière est effective.

En effet, le RAP s'engage à régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux trois sorties programmées en juillet et août 2024.

La participation de chacune des structures est déterminée comme suit :

Pour leurs publics respectifs, les structures partenaires se répartissent les **58 places** comme suit : **29 places** pour le **CCAS** et **29 places** pour le **RAP**.

Les frais sont donc partagés pour moitié entre le CCAS de Châteaubriant et le RAP.

Après les sorties, le CCAS s'engage à régler le montant dû au RAP sur présentation des justificatifs de dépenses, avant fin septembre 2024.

Le récapitulatif des frais maximums à engager est détaillé en Annexe 1.

Article 3 : Participation des usagers

La participation financière demandée au public est de :

- 6,00 € pour chacune des 2 premières personnes de la même famille

- 5,00 € pour la 3^{ème} personne
- 4,00 € à partir de la 4^{ème} personne

Gratuité pour les enfants de 2 à 3 ans (nés en 2020 ou 2021).

Le CCAS encaissera la participation financière des castelbriantais,
Le RAP celle des personnes hors commune de Châteaubriant avec mise en place également d'une permanence d'inscriptions sur le site du CSC,

Article 4 : Destinations

Mercredi 10 juillet 2024 Sortie au Village de Kerhinet et La Turballe (visite guidée et plage)
Jeudi 25 juillet 2024 Sortie à Grez-Neuville (Croisière commentée sur l'Hirondelle)
Mercredi 28 août 2024 Sortie à Natural Parc

Article 5 : L'encadrement lors des sorties

Pour les sorties avec 58 personnes, 3 encadrants seront présents.

Article 6 : Inscription des usagers

Le début des inscriptions est fixé au 6 juin 2024 pour chacune des 2 structures :

- . Le CCAS pour les habitants de Châteaubriant,
- . Le RAP pour les habitants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

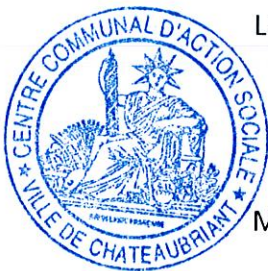
Fait en trois exemplaires à Châteaubriant, le 11 avril 2024

Pour le RAP,
Le Président,



M. Patrick DE VERNON

Pour le CCAS,
Pour le Président,
La Vice-Présidente,



M^{me} Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

Relais Accueil Proximité

044-264400326-20240406 DE Trébuchet

Acte certifié exécutoire

44670 PETIT AUVERNÉ

Réception par le Préfet : 19-04-2024 **Tél. 02 42 55 59 32**

Publication le : 19-04-2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



Récapitulatif des dépenses – Sorties à la Journée 2024

1. AUTOCARISTE

Voyages CAVÉ

Sortie du 10/07/2024	Village de Kerhinet à Saint-Lyphard (44).....	915,00 €
Sortie du 25/07/2024	Croisière sur l'Hirondelle à Grez-Neuville (49).....	630,00 €
Sortie du 28/08/2024	Natural'Parc à Orée-d'Anjou (49).....	541,93 €

TOTAL = 2 086,93 €

2. VISITES

Sortie du 10/07/2024	Visite guidée du village de Kerhinet.....	395,00 €
Sortie du 25/07/2024	Croisière commentée à bord de l'Hirondelle.....	667,00 €
Sortie du 28/08/2024	Entrées au Natural'Parc.....	870,00 €

TOTAL = 1 932,00 €

TOTAL GÉNÉRAL4 018,93 €

Remarques :

*Les prix ont été calculés au plus fort (entrées au tarif « adulte » uniquement), alors que chaque année un certain nombre d'enfants participent aux sorties.
De plus, la participation financière des usagers n'est pas déduite.*

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20240419-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET

